

# Assistance maîtrise d'ouvrage sur patrimoine bâti des collectivités

## définition

A partir des données d'une étude sommaire des bâtiments, optimiser les consommations d'électricité tout en respectant le confort des occupants.

## demandeur

La commune

## dossier

La mairie adresse au SIEDA la lettre de demande type (modèle ci-joint) dûment complétée.

## procédure

La commune sollicite le SIEDA.

Le SIEDA propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent, dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux existants.

Cette démarche repose sur 3 phases :

- **analyser** la situation énergétique des installations :
  - collecte préalable de renseignements (*factures, contrats, descriptifs techniques et plans...*)
  - visite sur site
  - traitement des données recueillies (*répertorier les bâtiments les plus énergivores*)
- **définir** une stratégie d'économies
  - rédaction et présentation du rapport de synthèse (*description des actions pouvant être engagées dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie*)
- **accompagner** les collectivités dans la réalisation concrète d'actions.
  - accompagnement des collectivités pour planifier leurs actions (*de la rédaction du cahier des charges à la réception finale des travaux*)
  - mise en place d'une comptabilité énergétique

## coût

Les frais engendrés par l'étude sont pris en charge par le SIEDA